Décision 00-MC-13 du 25 juillet 2000

relative à des demandes de mesures conservatoires présentées par les sociétés Cinévog SARL, Les Cinq Parnassiens SA, SNC Studio du Dragon et la société MK2 concernant les pratiques de la société UGC Ciné Cité dans le secteur de l'exploitation des salles de cinéma

Posted on: 25 juillet 2000 | Secteur(s):

ARTS ET CULTURE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Mesure conservatoire	oui
Origine de la saisine	Cinévog SARL, Les Cinq Parnassiens SA, SNC Studio du Dragon , MK2
Entreprise(s) concernée(s)	UGC Ciné-Cité, Cinévog SARL, Les Cinq Parnassiens SA, SNC Studio du Dragon, MK2 et UGC Ciné-Cité

Décision(s) associée(s)

04-D-10 du 1er avril 2004

Consulter la décision

PDF - 119.84 Ko

Lire

le texte intégral de la décision 44.55 Ko

le communiqué de presse